

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU 10 JUILLET 2015

Présents : M. Massias Jurien de la Gravière, Maire

M. Guilbert, M. Touboulic, M. Sebillaut, Adjoint

M Drouard, M. Gibert, Mme Norel, Mme Bression, Mme Millot, M. Jovet, M. Guerin de Vaux, Mme Dalle Nogare

Absents : Mme Hourlier, procuration à M. Guerin de Vaux et Mme Collinot, procuration à M. Massias Jurien de la Gravière

Secrétaire(s) de la séance:-----

1.POINT INFORMATION TOURISME (PIT) RECRUTEMENT (D 2015 047)

Cette délibération annule et remplace la délibération No 39/2015 du 29 mai 2015

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le Point Informations Tourisme durant 3 mois, du 1er juin 2015 au 31 août 2015.

L'Office du Tourisme de Vézelay prend en charge le salaire de Mme Joyce CADOR, agent d'accueil au Point Informations Tourisme de Châtel-Censoir sur 3 mois, 17h30 par semaine dès le 4 juin 2015.

La commune de Châtel-Censoir met à disposition du PIT Mme Marie SAMSON, les lundis après-midi, mardis après-midi et mercredi après-midi.

Pendant la période de vacances de Mme Marie SAMSON, soit du 3 août 2015 au 19 août 2015, la Municipalité recrutera Mme Joyce CADOR pour remplacer l'agent absent, les lundis après-midi, mardis après-midi et mercredi après-midi A l'unanimité, les élus adoptent ces propositions.

2.REDUCTION DU DELAI DE PREAVIS POUR QUITTER UN LOGEMENT COMMUNAL (D 2015 048)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Frédéric FERNANDEZ, locataire d'un logement communal situé 55 rue du Colonel Rozanoff à Châtel-Censoir.

Ce dernier a donné congé de son logement , car il a acheté une maison. Il souhaite réduire le délai de préavis qui est de 3 mois à 1 mois car il dit ne pouvoir supporter conjointement la charge financière du loyer du logement communal et de sa nouvelle maison.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de réduire son préavis à 1 mois au lieu de 3 mois, sous réserve qu'il restitue les clefs de l'appartement fin juillet 2015.

3.DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE ET SIGNATURE DE CONVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEY (D 2015 049)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation générale au Maire afin de pouvoir signer des conventions de travaux d'électrification et d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

4.SIGNATURE DE CONVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEY (D 2015 050)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions d'éclairage public suivantes avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne :

- Convention d'éclairage public No 15S5016EP
- Convention d'éclairage public No 15S5017EP
- Convention d'éclairage public No 15S5018EP

5.TARIF D'ACCUEIL DU PERISCOLAIRE DU MATIN DE 7h35 A 8H35 A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015 (D 2015 051)

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte de mettre en place un accueil périscolaire le matin de 7h35 à 8h35 les jours d'école, si un minimum de 5 enfants par jour est atteint à l'inscription. Un engagement sur l'année sera demandé aux familles.

La tarification est décidée en fonction du quotient familial, à la séance. L'inscription se fera au trimestre. Le paiement sera exigible à la réservation et non à la présence.

Quotien Familial	Tarifs
< 330	1.00 € la séance
330 < qf < 650	1.20 € la séance
650 < qf < 950	1.30 € la séance
Qf >950	1.40 € la séance

6.EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SUR LE TEMPS DES NAP (D 2015 052)

Le Conseil Municipal accepte d'embaucher Mme Elodie MARTIN, en tant qu'animatrice sur les Nouvelles Activités Périscolaires.

7.PRESENTATION DE L'ASSOCIATION "CHATEL ANIM' COEUR DE VILLAGE" PAR SA PRESIDENTE MME COL

Mme Patricia COL remercie toutes les personnes qui l'ont aidée dans le cadre de son projet de fête les 8 et 9 août 2015 sur le thème de l'Espagne. La présidente souligne que cette fête aura lieu sur la place de la Mairie; la paella sera confectionnée par le restaurateur de l'Etape des Gourmets, le dessert par le boulanger, les tapas par Mme Cloutier du Café le Castelcensorien et les boissons seront fournies par M. Vernon de Proximarché .M. Beaufumé mettra sa calèche à disposition . L'association a besoin d'argent; elle souhaite s'autofinancer et se mettre au service de Châtel-Censoir. Elle va se mettre en quête de recherche de cotisations auprès des personnes présentes à cette fête.

8.APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU RELAIS SERVICES PUBLICS POUR 2015(D 2015 053)

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le plan de financement du Relais Services Publics (MSAP) pour l'année 2015 et autorise le Maire à solliciter une subvention FNADT.

9.VEOLIA VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014

Les élus vont étudier le rapport de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2014 fourni par VEOLIA. Il sera validé lors du prochain Conseil Municipal .

10.PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE POUR 2016 (D 2015 054)

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande :

- le martelage des parcelles 18 (3.16ha) et 19 (3.12 ha) prévues au plan de gestion (coupe de futaie jardinée : grumes et petits bois)

- la vente des grumes en 2016 et la délivrance des petits bois en 2016.

11.PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 (D 2015 055)

le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de participer au transport scolaire de 3 élèves au tarif de 55.40 € par élève et à la scolarisation d'un élève au prix de 9.07 € au profit du Syndicat Intercommunal du Collège et Lycée de Toucy pour l'année scolaire 2014/2015.

Le montant total de la participation pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à 175.27 €.

12.SYVOSC DE COURSON: MODIFICATION DES STATUTS (D 2015 056)

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de délibérer sur la modification des statuts du SYVOSC de Courson-les-Carières.

Il décide et vote à l'unanimité la modification des statuts pris par un arrêt No FDC/2/73/107 du 27 avril 1973 en ajoutant à l'article 6 : les termes de **CONSTRUCTION ET GESTION DES TRAVAUX** du gymnase au 1er paragraphe;

L'article 6 est donc modifié comme suit :

Article 6 : Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées par le fonctionnement et la gestion du CEG et par l'implantation, l'agrandissement, la construction , la gestion des travaux ou l'aménagement des locaux scolaires dont il a la pleine propriété.

13.CCAVM : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2014

En raison du contenu important des rapports annuels d'activités 2014 de la CCAVM ayant pour objet la gestion des déchets ménagers, la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, il est convenu que ces rapports seront mis à disposition des élus et des administrés dans les locaux du secrétariat de la mairie.

14.MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE POUR 2015 (D 2015 057)

Le Conseil Municipal décide d'instituer au profit du personnel titulaire et non titulaire l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour l'année 2015.

Il fixe la liste des cadres d'emplois et grades concernés , le montant par grade et emploi et le coefficient .

Cette indemnité sera versée une fois par année en décembre. L'enveloppe budgétaire globale prévue pour le versement de cette indemnité s'élève à 6000.00 €. Les emplois à temps partiel et à temps non complet ne seront comptabilisés qu'au prorata du temps de travail. Le montant de l'indemnité sera proratisé en pourcentage du temps de travail.

Au-delà de 3 mois d'absence pour raison de maladie et maternité, l'Indemnité d'Administration et de Technicité ne sera pas versée ni aux titulaires ni aux non titulaires.

15.PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA SAINT POTENTIERN (D 2015 058)

Le Conseil Municipal à l'unanimité reconduit pour 2015 l'achat de tickets de manège, jeux électroniques, confiserie , pêche aux canards et tir pour un montant total de 700,00 € , réparti de la manière suivante entre tous les forains:

- Auto scooter : 250,00 €
- Manège enfantin : 150,00 €
- Jeux électroniques : 150,00 €
- Confiserie 75,00 € +pêche aux canards et tir 75,00 € soit un total de 150,00 €

16.BILAN DU PASSAGE DU TRAIN DE BOIS

M. Guilbert fait partie de l'association Flotescale ;il signale un manque de bénévoles notable. L'association a du faire appel aux services des employés communaux pour monter le chapiteau. Peu d'élus étaient présents. M. et Mme Comte, Mme Lochar d étaient là en qualité de bénévoles. M. Serhane a prêté sa camionette réfrigérée. Une structure gonflable pour enfants a été commandée et montée. Un animateur était également présent pour animer cette journée. Mme Norel, présidente du Comité des Fêtes fait savoir qu'il y a eu beaucoup de monde et que tous n'ont pas pu se restaurer. M. Demanche, président de l'association Chatel d'Hier et d'Aujourd'hui se dit très content de l'organisation de cette fête; il a vendu quelques livres et a noué beaucoup de contacts.

17.INTERVENTION DE LA PRESIDENTE DU COMITE DES FETES

Mme Norel fait savoir qu'elle recherche pour le 31 décembre 2015 un ou une candidate pour diriger le Comité des Fêtes. Elle veut bien continuer à proposer son aide, mais ne veut plus pour occuper le poste de présidente. Elle a géré cette association pendant 3 ans. Elle n'a plus de disponibilité car elle s'occupe de sa maman qui est âgée et Mme Norel doit aussi prendre soin de sa santé personnelle. Elle remercie les pompiers pour le prêt de la caserne. Monsieur le Maire remercie Mme Norel et M. Gillet pour le travail qu'ils ont accompli.

Il est bien entendu que les animations planifiées pour cette année seront bien organisées comme convenu.

18.DIVERS

Crédit Agricole

Monsieur le Maire s'exprime sur la fermeture du Crédit Agricole, banque de proximité et des agriculteurs, ainsi que sur la suppression du distributeur à billets. Il signale que l'on aurait d'abord du conserver la Poste. Il désapprouve, ainsi que son conseil municipal la décision du Crédit Agricole. Il propose aux administrés de venir signer une pétition consultable en Mairie, et les invite à fermer leur compte bancaire.

Cette banque envisage de mettre en place un point de distribution d'argent pour sa clientèle, auprès d'un commerçant de Châtel-Censoir.

Monsieur le Maire demande impérativement l'installation d'un distributeur à billets par la Banque Postale. M. Demanche dit qu'il faut avoir un réflexe citoyen et changer de banque.

Stérilisation , castration et identification des chats sans maître

Le Maire communique la réponse à la demande d'aide financière sollicitée par la Municipalité auprès de la Fondation Brigitte Bardot et 33 millions d'Amis pour la stérilisation , la castration et l'identification des chats "sans maître". Ces deux associations ont répondu favorablement ; elles participeront chacune financièrement à cette campagne .